Image not found or type unknown

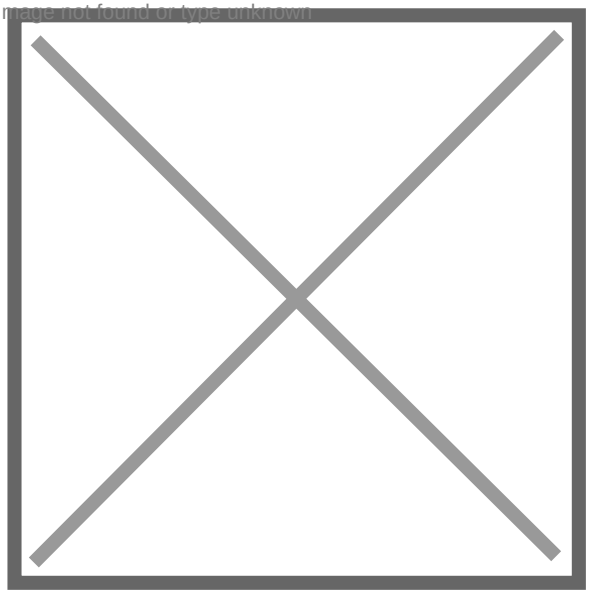

Avant de faire des paiements a mon ex concubin

Par **nizza_old**, le **02/12/2007** à **11:43**

Bonjour

Je me suis séparée de mon ex concubin qui maintenant me réclame différentes sommes dont 3 mois de préavis du bail que nous avions contracté en commun et un autre somme correspondant à un versement qu'il avait fait dans mon PEE.
Afin de terminer cette histoire une bonne fois pour toutes et tout regler et ne souhaitant plus de contact telephonique ou physique je voudrais m'assurer q'une fois qu'il recevra l'argent il ne fera pas comme si je ne l'avais pas payé et me le reclamera a nouveau (vengeance...).
Comment puis je me couvrir en payant, tout en ayant une preuve attestant de ce paiement juridiquement valable?
Merci de votre aide.

Par **Upsilon**, le **03/12/2007** à **15:17**

Bonjour !

La meilleure solution serait de vous rapprocher d'un notaire, et d'envisager une reconnaissance de dette avec paiement de votre part.
Suite a cela, un acte sera conservé à l'office du notaire, vous assurant ainsi une parfaite sécurité juridique et probatoire.

Attention toutefois, si vous ne lui devez pas réellement cet argent, le notaire pourrait vous

conseiller de ne rien payer... ne soyez pas étonnée, le notaire est avant tout un conseiller ;)

Upsilon.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés